

Communiqué de presse

Bruxelles, le 11 mars 2019

L'AFCN publie les rapports annuels de suivi des tests de résistance des établissements nucléaires

A la suite de l'accident nucléaire survenu à Fukushima le 11 mars 2011, toutes les centrales nucléaires européennes ont été soumises à des tests de résistance, destinés à évaluer leur robustesse face à des conditions naturelles extrêmes, telles que les inondations et les tremblements de terre. La Belgique a élargi cet exercice à d'autres scénarios tels que les chutes d'avion et les explosions de gaz, elle a également décidé d'évaluer la résistance des autres grands établissements nucléaires de notre pays.

Sur base des résultats des tests de résistance, chaque exploitant a établi un plan d'actions visant à renforcer le niveau de sûreté de ses installations. L'AFCN a évalué ces plans d'actions et a, le cas échéant, formulé des exigences et des recommandations complémentaires. Ce processus a été achevé en juillet 2013. Depuis lors, l'AFCN et Bel V, sa filiale technique, assurent le suivi de ces plans d'actions et l'Agence publie annuellement un rapport décrivant l'état d'avancement de ces plans.

Centrales nucléaires de Doel et de Tihange

A la fin de l'année 2018, ENGIE Electrabel avait finalisé plus de 99% de son plan d'actions. Le dernier point d'action à terminer concerne la construction d'un nouveau centre opérationnel de site à Tihange, qui doit servir de back-up au centre actuel. Les travaux sont en cours, ce point pourra être clôturé en 2019.

Les centrales nucléaires de Doel et de Tihange sont désormais suffisamment protégées contre les risques naturels tels que les inondations et les tremblements de terre. Les deux sites présentent également une protection adéquate en cas de perte totale de l'alimentation électrique et leur stratégie de gestion des accidents graves a été améliorée.

Autres établissements nucléaires belges

L'Institut des Radioéléments (IRE) de Fleurus a entièrement finalisé son plan d'actions en 2018.

Le Centre d'Etude de l'Energie nucléaire (SCK•CEN) de Mol a mis en œuvre environ 95% de ses actions. Les points résiduels portent sur la construction d'un nouveau bâtiment diesel pour le réacteur de recherche nucléaire BR2 ('Belgian Reactor 2') et la modernisation du réseau d'eau d'extinction. Ces actions devraient être terminées dans le courant de cette année.



agence fédérale de contrôle nucléaire

Ensemble pour vous protéger

En ce qui concerne Belgoprocess, implantée à Dessel et chargée de la gestion des déchets radioactifs belges, 90% de son plan d'actions a été mis en œuvre. Ses installations sont désormais suffisamment protégées en cas d'inondation ou de chute d'avion, par exemple, mais la protection du site contre l'incendie doit encore être renforcée. Ce constat vise en particulier les systèmes de détection et de lutte contre l'incendie en cas de perte totale des alimentations électriques.

L'AFCN continuera de suivre l'avancement des plans d'actions et elle publiera une nouvelle mise à jour en mars 2020.

Consultez [ici](#) tous les rapports de suivi.

Consultez [ici](#) le dossier complet d'informations sur les tests de résistance des établissements nucléaires.

Contact:

Porte-parole: Cédric van Caloen, tél.: +32 (0)2 289 20 30 – e-mail: cedric.vancaloen@afcn.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**